

# TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES

6 bis, rue du Maréchal FOCH

65013 TARBES Cedex 9

**Cabinet du Président**

## COMMUNIQUE

Par jugement en date du 22 septembre 2015  
Le Tribunal de Commerce de Tarbes

A ouvert une procédure de redressement judiciaire  
à l'encontre, respectivement :

des sociétés **MG Call & IRC**  
(Centre d'appel téléphonique domicilié sur le Telesite Bastillac Sud 65000 Tarbes)

Concomitamment, il a désigné les organes de la procédure et notamment,  
outre le mandataire judiciaire,  
un administrateur judiciaire  
ayant les pouvoirs les plus étendus, avec mission d'assurer seul et entièrement  
l'administration de l'entreprise à compter de ce jour.

L'ouverture d'une telle procédure de redressement ne saurait être interprétée comme  
une mesure de clémence ou une perspective de rebond.

Elle est prescrite par les textes (art R 631-1 et suivants du Code de Commerce)

Au cas d'espèce, la demande expressément formulée par le chef d'entreprise a donc été  
prise en considération, car exclusive de tout autre.

Néanmoins, le Tribunal de Commerce examinera à nouveau ce dossier lors de la  
prochaine audience utile, soit le 5 Octobre 2015.

Il statuera à nouveau, après avoir été éclairé par les constats dressés par  
l'Administrateur et le Mandataire judiciaire et pourra alors ordonner :  
soit la poursuite de la période d'observation,  
soit la conversion en liquidation judiciaire, si les conditions sont réunies.

Indépendamment, et en tout état de cause, toutes les mesures appropriées ont été prises  
afin de réduire au maximum les délais de prise en charge  
de l'indemnisation des salariés.



Guy BAUDEAN.

22 SEP. 2015